

Conseil national de la sécurité routière

Commission Infrastructures, Innovations Technologiques, Partage de la Route

Journée nationale des victimes des drames de la route

dans le cadre d'une semaine de sensibilisation

Version votée en séance le 09 Juin 2026

I. Contexte et Enjeux :

Après une baisse significative des tués et blessés graves sur les routes de France depuis 1970 jusqu'en 2013 (18034¹ tués en 1972 pour 3427 tués en 2013²), on déplore une stagnation des chiffres de la sécurité routière, derrière lesquels autant de drames pour les victimes et leurs proches. Actuellement, chaque jour, 10 personnes meurent sur nos routes et 46 sont blessées gravement. Les collisions routières sont la première cause de décès pour les moins de 25 ans. Les hommes représentent trois quarts des tués et blessés graves. Ces données déjà impressionnantes ne prennent pas en compte les victimes indirectes que sont les membres de la famille et les proches des victimes directes (tués ou blessés graves). Il importe donc de reconnaître l'ensemble des victimes directes et indirectes, dont les vies sont brisées ou fortement impactées, évaluées à plus de 200 000 personnes par an, soit l'équivalent de la population de Rennes ou de Toulon. Ainsi, une personne est victime d'un drame routier toutes les 3 minutes. Ces drames de la route : 3515 personnes tuées en 2025 (+2,4% par rapport à 2024), 251 218 blessés (+4,5% par rapport à 2024), dont au moins 16 751 blessés graves (+5,2% par rapport à 2024)³, ne sont ni une fatalité, ni des faits divers. Ces drames humains sont évitables.

¹ Selon le bilan 1972 de la sécurité routière (ONISR)

² Selon le bilan 2013 de la sécurité routière (ONISR)

³ Selon les principaux résultats de la sécurité routière pour l'année 2025 (ONISR)

II. Teneur de la Recommandation :

Compte tenu de ce qui précède, et à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux pays à travers le monde, la Commission recommande d'organiser une Journée Nationale des victimes des drames de la route dans le cadre d'une semaine renforçant la mobilisation mise en œuvre tout au long de l'année :

Se souvenir de toutes les victimes des drames de la route : ne les oublions pas pour qu'elles ne soient pas que des chiffres.

Il est proposé d'organiser lors de cette journée des actions coordonnées sur l'ensemble du territoire français afin de faire prendre conscience de l'impact et des conséquences des drames de la route. Cela inclut les non responsables et responsables, tués, blessés graves et personnes impliquées directement et indirectement en tant que proches des victimes.

Cela peut se faire sous la forme de cérémonies : une minute de silence de la part de l'ensemble des acteurs, structures étatiques, collectivités territoriales, établissements publics, privés, écoles, collèges, lycées, établissements techniques, universités, établissements de santé, entreprises, etc. et s'accompagner d'une prise de parole au plus haut niveau de l'Etat. D'autres manifestations peuvent être envisagées comme la table vide des disparus⁴, l'inauguration de monuments d'hommage aux victimes de la route ou des rassemblements de personnes symbolisant le nombre de victimes. Des campagnes de communication doivent également être mises en œuvre, avec pour objectif d'obtenir sur un territoire « une journée sans une seule victime de la route ». Ces manifestations, dont la liste n'est pas exhaustive, permettront de rendre hommage aux défunts et d'exprimer un soutien aux blessés ainsi qu'aux familles et proches, eux-mêmes victimes. Des vidéos de témoignages pourraient permettre de mieux partager les vécus des victimes, des proches et des personnes concernées de près comme les employeurs, les maires, les partenaires associatifs concernés, les établissements de soins prenant en charge les victimes de la route, etc.

L'impact de ces cérémonies est dépendant de l'échelle de déploiement. Ceci implique que la manifestation soit largement soutenue au niveau de l'Etat et déconcentrée à l'échelle locale, en y associant les élus et l'ensemble des établissements concernés (par exemple, éducatifs, santé, travail, etc.). Pour cette journée annuelle, il pourrait être opportun d'organiser une manifestation qui marque les esprits à l'instar de « Mazamet ville morte » en 1973, dont le film avait permis une prise de conscience de la population française. L'« Objectif zéro victime » pourrait être un symbole de ralliement à la cause de cette journée.

⁴ Initiative du Collectif Justice pour les Victimes de la Route

Soutenir

Les institutions et les associations d'aide aux victimes se mobilisent aux côtés de l'ensemble des acteurs pour les manifestations de soutien aux proches. Le but est de promouvoir un accompagnement bienveillant et inclusif des victimes dans la société.

Maintenir une mémoire collective active et visible

Toutes ces manifestations visent à marquer la mémoire collective et à créer une mobilisation nationale autour des victimes des drames de la route, notamment grâce à un partenariat avec les médias nationaux et locaux, ainsi que les réseaux sociaux. Il s'agit aussi de toucher chacun au niveau individuel afin que, quel que soit son âge et son mode de déplacement, chaque usager de la route s'engage à adopter un comportement respectueux des autres, se sente concerné et devienne acteur de l'objectif zéro victime de la route, pour lui-même et pour les autres.

Sensibiliser et s'engager

A l'instar des grandes campagnes de santé publique, cette période pourra se traduire par des ateliers, séances, animations de prévention des risques routiers partout sur le territoire métropolitain et ultra-marin, adaptés à chaque public. L'Etat pourra accompagner cette période d'une campagne de communication favorisant l'engagement concret de chacun. Pour cela, il s'appuiera sur des partenariats avec les médias, les réseaux sociaux et des personnalités publiques (acteurs, sportifs, etc.).

Chaque année, la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière pourra définir un ou plusieurs thèmes à décliner à tous les niveaux, nationaux et locaux, comme explicité dans la recommandation du 10 octobre 2023 sur le « Management local de la sécurité routière »⁵. Ce temps dédié doit promouvoir une culture partagée de la prévention des risques routiers, dont l'enjeu est avant tout d'éviter des vies fauchées et des blessures.

Cette initiative sera l'occasion de créer une dynamique qui concrétise un engagement individuel et commun des citoyens et de tous les acteurs.

III. Date de la journée des victimes des drames de la route

Plusieurs dates sont proposées avec leurs avantages et inconvénients.

1. 22 Février : s'intégrer à la journée européenne des victimes

Avantages :

- Visibilité européenne : Cette journée est déjà reconnue au niveau national et européen, ce qui facilite la mobilisation des institutions et des médias.

Inconvénients :

⁵ Cette partie de la recommandation sera complétée dans le cadre de ce mandat

- Thématique large : La journée européenne des victimes couvre tous les types de victimes (violences, attentats, etc.), ce qui peut diluer le message spécifique aux victimes de la route. Cette date semble être moins porteuse pour délivrer un message fort dédié à la sécurité routière.
- Météo défavorable : En février, les conditions météorologiques (froid, pluie) peuvent limiter la participation aux événements en extérieur (marches, rassemblements, etc.).
- Vacances scolaires : tout le mois de février est marqué par des vacances scolaires, ce qui réduit la participation des jeunes et des familles, et complique l'organisation.

2. Journée / Semaine en mai

Avantages :

- Avant les vacances estivales.
- Météo souvent favorable.
- Centrée sur les problématiques de sécurité routière propres à la France.
- Dans le même temps que la semaine de la sensibilisation à la sécurité routière dans les entreprises françaises.

Inconvénients :

- Pas de couplage avec les autres pays.
- C'est un mois qui comprend plusieurs jours fériés (1^{er} et 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte) et pendant les périodes d'examen.
- Laisse peu de possibilité d'organisation pour les collectivités territoriales, les établissements scolaires et universitaires.

3. Troisième dimanche de novembre: s'associer à la journée mondiale (ONU) du souvenir des victimes de la route

Avantages :

- Journée mondiale du souvenir des victimes de la route (reconnue et soutenue par l'ONU, l'OMS et le parlement européen), la fédération européenne des victimes de la route agit déjà dans le cadre de cette journée.

Inconvénients :

- Après les vacances d'été et d'octobre.
- Météo souvent défavorable.
- Période difficile pour l'entourage des victimes du fait de la proximité du jour des morts.

IV. Évaluation de l'évènement

Une évaluation annuelle des impacts de cet évènement, menée par la Délégation Interministérielle de la Sécurité Routière, devra être réalisée.

Cette évaluation devra mettre en valeur les différentes formes de mobilisation et les engagements les plus concrets et les plus inspirants pour susciter une vaste adhésion.